

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE CNSS



RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

MAI 2019

SOMMAIRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2
--------------------------------------	---

- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS
- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

ETATS FINANCIERS	5
------------------	---

- ACTIF / PASSIF
- CHARGES / PRODUITS

NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES	14
------------------------------------	----

NOTES EXPLICATIVES	16
--------------------	----

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté n° 00744/MEF/DTF du 21 décembre 2017 portant désignation des commissaires aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale qui ressortent un excédent de 100 557 635,25 MRU entièrement affectés aux réserves de sécurité pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Le présent rapport porte sur :

- Le contrôle des états financiers,
- Les vérifications des obligations légales et réglementaires.

1. CONTROLE DES ETATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux dispositions du référentiel du Plan Comptable, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs. Ainsi, les états financiers de l'exercice 2018 soumis à notre audit ont été établis par la direction de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes et pratiques nationales applicables. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à la fin de cet exercice, conformément au référentiel du Plan Comptable de la CNSS.

2. VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

2.1 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En l'absence du rapport de gestion du Directeur Général, nous n'avons pas pu procéder, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

2.2 Informations spécifiques

En application de la loi, nous vous signalons les informations spécifiques suivantes :

La MAURISBANK a fait l'objet de mise en liquidation, dont les conclusions ne sont pas encore portées à la connaissance de la CNSS. Il existe un risque que la CNSS ne récupère pas la totalité de ses avoirs dans cette banque qui s'élèvent à 14 504 320,90 MRU. Par conséquent, il est nécessaire d'apprécier le montant de la provision pour dépréciation de ses avoirs afin de respecter le principe de prudence.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaires du 16 février 2014, la CNSS s'est retirée du capital social de la société Mauritania Airlines pour un montant de 20 000 000 MRU représentant la tranche libérée des actions souscrites par la CNSS. Malgré plusieurs relances aucun remboursement n'a été effectué. C'est également le cas de la participation de la CNSS dans le capital social de l'ex-SOCOGIM.

Nous avons constaté que les titres immobilisés qui s'élèvent à 2 741 400 MRU représentant la participation de la CNSS dans le capital social de la SONIMEX qui est en phase de liquidation, n'ont pas encore été remboursés. Comme pour la MAURISBANK il y a lieu d'apprécier le montant de la provision pour dépréciation de ces titres afin de respecter le principe de prudence.

Le compte « Etat factures santé » présente un solde sur les exercices antérieurs pour un montant de 12 341 740,28 MRU qui correspond à des soins médicaux que la CNSS prend en charge pour les fonctionnaires de l'Etat évacués dans les hôpitaux à l'étranger. Ce montant n'a toujours pas été remboursé par l'Etat.

Nous attirons toujours l'attention sur la branche de pension dont la dotation en réserve et en fond de roulement n'atteint pas le niveau requis selon les dispositions de l'article 24 de la loi n°67-039 du 03 février 1967 instituant un régime de sécurité sociale.

Les arriérés des cotisations du secteur public et privé s'élèvent à 565 978 931 MRU dont 22,64 % représente la créance sociale due par l'Etat.

Nouakchott, le 30 mai 2019

Pour Les Commissaires aux Comptes

Youssoupha DIALLO



Expert-comptable
EXCO GHA-MAURITANIE

Mohamed Lemine SALEM BECHIR

Expert-comptable

Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur le Président du Conseil d'Administration

*Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de
la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)*

I.1. Opinion avec réserve

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers de *la Caisse Nationale de Sécurité Sociale « CNSS »*, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et des notes explicatives.
2. *A notre avis, sous réserve des points soulevés dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers, préparés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale « CNSS » annexés à cette opinion, donnent une image fidèle de la situation financière de la CNSS arrêtée au 31 décembre 2018, et de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date ; conformément au référentiel comptable Mauritanien et les principes comptables généralement admis.*

I.2. Fondement de l'Opinion avec réserve

3. *Lors de notre intervention nous avons relevé les points suivants :*
 - *La valeur des terrains n'est pas présentée de façon séparée des constructions à l'actif du bilan ;*
 - *Certaines rubriques des états financiers ne sont pas évaluées correctement. Il s'agit notamment de ce qui suit :*
 - *La créance sur la MAURISBANK (société dissoute) qui s'élève à MRU 14 504 320.90, n'a pas fait l'objet de provision pour dépréciation ;*
 - *La participation de la CNSS dans le capital social de la SONIMEX (société dissoute) qui s'élève à MRU 2 741 400 n'a pas fait l'objet de provision pour dépréciation ; et*
 - *La créance sur la MAIL (Mauritania Air Lines) qui s'élève à MRU 20 000 000 n'a pas fait l'objet de provision pour dépréciation. Il convient de rappeler que cette créance remonte au 16/02/2014 suite au retrait de la CNSS du capital de la MAIL.*
4. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISAs). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport.
5. Ces normes requièrent de notre part de se conformer aux règles d'éthique.

Youssoupha Diallo
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Mohamed Lemine Salem BECHIR
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes



6. Nous sommes indépendants de la *Caisse Nationale de Sécurité Sociale «CNSS»*, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
7. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les informations financières véhiculées par les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement.
8. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.
9. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

I.3. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance

10. Le Conseil d'Administration et la Direction Générale sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers ainsi que de la mise en place d'un système de contrôle interne favorable à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles – ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
11. Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CNSS à poursuivre son exploitation, et de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation.
12. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CNSS.

I.4. Responsabilité du commissaire aux comptes

13. Notre responsabilité consiste à :
 - (i) obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,
 - (ii) délivrer un rapport de l'audit contenant notre opinion.
14. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé et non absolue d'assurance.
15. Les normes professionnelles requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir cette assurance raisonnable.

Youssooupha Diallo
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Mohamed Lemine Salem BECHIR
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes



I.5. Vérifications Spécifiques

16. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. A ce titre nous attirons votre attention sur les points suivants :

- *La créance sur l'Etat intitulée « Etat facture santé » présente un solde âgé de MRU 12 341 740,28 correspondant à des soins médicaux pris en charge par la CNSS au profit des fonctionnaires de l'Etat évacués à des hôpitaux étrangers ;*
- *La branche pension dont la dotation en réserves et en fonds de roulement n'atteint pas le niveau requis selon les dispositions de l'article 24 de la loi 67-039 du 03 février 1967 instituant le régime de sécurité sociale en Mauritanie.*
- *Les arriérées de cotisations des secteurs public et privé s'élèvent à MRU 565 978 931 dont 23% représente la créance sociale due par l'Etat.*

Nouakchott, le 17 Juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

Mr. Youssoupha Diallo

Tel : 45 25 30 61

E-mail : youssoupha.diallo@excoafrique.com

Mr. Mohamed Lemine Salem BECHIR

Tel : 46 58 62 17

E-mail : mlsbechir@exacoamic.com



Youssoupha Diallo
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Mohamed Lemine Salem BECHIR
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

ETATS FINANCIERS CNSS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Bilan Actif arrêté au 31.12.2018

Montant Exprimé en MRU

Désignation	Notes	2018			2017
		Brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
ACTIFS IMMOBILISES					
Frais et valeurs incorporelles immobilisés					
Frais immobilisés					
Valeurs incorporelles immobilisées					
Immobilisations corporelles		100 653 561,38	74 803 913,88	25 849 647,50	25 527 338,68
Terrains					
Constructions		27 017 772,34	24 105 621,44	2 912 150,90	3 207 953,50
Agencements&Aménagements		18 227 317,10	12 506 062,30	5 721 254,80	4 675 576,50
Matériel de transport		9 088 758,60	8 793 111,00	295 647,60	478 837,30
Matériel de bureau et informatique		29 264 399,54	18 954 902,74	10 309 496,80	12 129 600,28
Autres Immobilisations corporelles		17 055 313,80	10 444 216,40	6 611 097,40	5 035 371,10
Immobilisations financières		49 615 103,60		49 615 103,60	62 094 880,60
Participations et titres immobilisés		30 000,00		30 000,00	2 771 400,00
Dépôts et Cautionnement Versés		534 416,10		534 416,10	442 056,10
Prêt personnel		49 050 687,50		49 050 687,50	58 881 424,50
Total Actif Immobilisé		150 268 664,98	74 803 913,88	75 464 751,10	87 622 219,28
ACTIF CIRCULANT					
Valeurs réalisables à court terme et disponibles		1 917 367 599,30		1 917 367 599,30	1 733 363 723,33
Cotisations en Recouvrement		565 978 930,92		565 978 930,92	465 374 165,40
Etat, Collectivités & Organisme publics		15 521 740,28		15 521 740,28	15 521 740,28
Fournisseurs débiteurs		39 123 201,83		39 123 201,83	35 080 295,55
Débiteurs divers		1 020 000 000,00		1 020 000 000,00	940 000 000,00
Placement en Bons de Tresor		276 464 490,39		276 464 490,39	277 127 234,81
Banques, CCP et Tresor		279 235,88		279 235,88	260 287,30
Caisse					
Total Actif Circulant		1 917 367 599,30		1 917 367 599,30	1 733 363 723,33
COMPTES DE REGULARISATION					
Produits à recevoir		160 161 183,88		160 161 183,88	130 122 250,06
Charges constatées d'avance					-
Comptes d'attente à régulariser		918 076,19		918 076,19	1 363 233,90
Total Comptes de Régularisation		161 079 260,07		161 079 259,07	131 485 483,96
TOTAL ACTIF		2 228 715 524,35	74 803 913,88	2 153 911 610,47	1 952 471 426,57

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Bilan Passif au 31.12.2018

Montant Exprimé en MRU

Désignation	Notes	2018	2017
FONDS DE ROULEMENT			
Participation Gestion des Risques Professionnels		3 432 421,50	3 403 858,35
Participation Gestion des Prestations Familiales		6 611 439,35	6 785 792,46
Total Fonds de roulement		10 043 860,85	10 189 650,81
RESERVES DE SECURITE			
Pensions		342 390 523,38	307 602 162,86
Risques Professionnels		427 931 411,10	396 804 088,66
Prestations Familiales		12 589 009,22	13 913 819,22
Total Reserves de sécurité		782 910 943,70	718 320 070,74
REPORT A NOUVEAU DES EXCEDENTS		671 454 425,78	635 341 873,52
RESERVES D'EXPLOITATION		31 028 733,02	31 028 733,02
DETTES A COURT TERME			
Créditeurs divers		66 004 085,39	62 893 723,25
Total Dettes à court terme			
COMPTES DE REGUL. & D'ATTENTE			
Cotisations mises en recouvrement		565 978 930,92	465 374 165,40
Crédits à régulariser		21 233 388,71	21 467 222,14
Charges à payer		5 257 242,10	7 855 987,69
Total Comptes de Régularisation		592 469 561,73	494 697 375,23
TOTAL PASSIF		2 153 911 610,47	1 952 471 426,57

Rapport des Commissaires aux comptes de la CNSS au 31/12/2018

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Résultat du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Montant Exprimé en Millions de Mru	
Désignation		2018	2017
1) PRODUITS			
1.1 Recettes de Cotisations		649,66	645,90
1.2 Autres produits		52,23	43,30
Total des Produits		701,89	689,20
2) CHARGES			
2.1 Charges techniques		358,58	328,30
S/T		358,58	328,30
2.2 Charges Administratives			
2.2.2 dépenses de fonctionnement		43,53	43,70
2.2.3 Frais de personnel		191,39	168,85
2.3 Amortissements		7,84	6,75
S/T		242,76	219,30
Total général		601,34	547,60
Excédent à affecter aux réserves		100,55	141,60

Commentaires :

Les recettes de cotisations sont passées de 645,90 millions en 2017 à 649,66 en 2018, soit une augmentation de 3,76 millions (+0,59%). L'insuffisance des moyens humains et matériels de l'institution, notamment l'affaiblissement du corps des inspecteurs (effet des départs à la retraite) et la quasi absence de véhicules pouvant couvrir les employeurs occupés dans la prospection minière et les travaux de génie civil sur toute l'étendue du territoire, ont limité notre effort de recouvrement.

Les autres produits, composés essentiellement de la rémunération des bons du trésor, ont augmenté de 8,93 millions en passant de 43,30 millions en 2017 à 52,23 millions en 2018 (+1,39%) et ce, consécutivement au fait que l'institution consacre la quasi-totalité de ses avoirs liquides (1 020 millions au 31/12/2018) à l'opération « achat bons trésor »

Les charges techniques sont passées de 328,30 millions en 2017 à 358,58 en 2018 soit une progression 30,28 millions (+ 9,22%), due principalement, au vieillissement de la branche des pensions dont les dépenses sont passées pour la même période de 287,71 millions à 320,82 millions soit une augmentation de 33,11 millions (+ 11,51%).

Les autres branches se sont plutôt stabilisées.

Les charges administratives y compris les frais de personnel, sont passées de 212,55 millions en 2017 à 234,92 millions en 2018 soit une progression de 22,37 millions (+10,52%). Cette variation s'explique par l'évolution des frais de personnel qui sont passés de 168,85 millions en 2017 à 191,39 millions en 2018 soit une augmentation de 22,54 millions (+13,15%), conséquemment aux départs à la retraite d'une partie du personnel dont les droits se sont élevés à 25,92 millions en 2018.

CAISSE NATIONALE DE SECURIT ESOCIALE
COMPTE D'EXPLOITATION DE LA BRANCHE DES PENSIONS
Exercice 2018

G	COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
	I_ PRODUITS			
		R. Cotisations		417 640 823,31
		Produits Comptes à Termes		20 286 884,28
		Total		437 927 707,59
	II_ CHARGES			
A	6000	Pension de Vieillesse	261 801 164,42	
A	6001	Pension de Vieillesse Anticip.	6 001 983,20	
A	6005	Allocations de Vieillesse	22 285 622,40	
A	6006	Allocations de Survivant	591 100,00	
A	60030	Pension de Veuves	18 854 415,58	
A	60031	Pensions d'Orphelins	11 290 626,50	
		Total Charges	320 824 912,10	
		Participation Financement dépenses administratives	82 314 434,97	
		Total Charges	403 139 347,07	
		Excédent à affecter aux Réserves	34 788 360,52	
		TOTAL GENERAL	437 927 707,59	

Rapport des Commissaires aux comptes de la CNSS au 31/12/2018

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
COMPTE D'EXPLOITATION DE LA BRANCHE DES RISQUES PROFESSIONNELS
Exercice 2018

G	COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
	I_ PRODUITS			
		R. Cotisations		92 809 071,85
		Produits Comptes à Termes		26 171 123,01
		Total		118 980 194,86
	II_ CHARGES			
B	6000	Indemnités journalières	65 347,00	
B	6010	Frais médicaux et chirurgicaux	1 325 995,00	
B	6004	Allocations frais funéraires	21 000,00	
B	6011	Frais Radio/Labo/Analyses	00	
B	6012	Frais Pharmacie	26 450,00	
B	6015	Frais Orthopédie et prothèse	119 180,00	
B	6016	Frais réadaptation	2 250,00	
B	6017	Frais transport victimes	90 047,00	
B	6018	Frais d'optique	00	
B	60010	Rente de base	9 759 759,30	
B	60020	Allocations d'incapacité	82 980,00	
B	60030	Rentes aux Conjoints	1 305 294,30	
B	60031	Rentes aux Orphelins	889 274,40	
B	60032	Rentes aux Ascendants	389 281,00	
		S/Total Charges	14 076 858,00	
		Particip financ dépenses administ	73 747 451,27	
		Total Charges	87 824 309,27	
		Excédent à affecter aux Réserves	31 155 885,59	
		Total Général	118 980 194,86	

Rapport des Commissaires aux comptes de la CNSS au 31/12/2018

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
COMPTE D'EXPLOITATION DE LA BRANCHE DES PRESTATIONS FAMILIALES
Exercice 2018

G	COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
	I_ PRODUITS			
		R. Cotisations		139 213 607,76
		Produit Comptes à Termes		919 116,19
		Produits CAF		72 543,40
		Total		140 205 267,35
	II_ CHARGES			
R	6003	Indemnités journalières Maternité	8 142 863,70	
R	60000	Allocations prénatales	122 711,80	
R	60010	Prime à la Naissance	107 842,30	
R	60020	Allocations Familiales	15 308 577,45	
		S/Total Charges	23 681 995,25	
		Particip Financ dépenses administ	81 909 882,96	
		Total Charges	105 591 878,21	
		Excédent à affecter aux Réserves et report à nouveau	34 613 389,14	
		Total Général	140 205 267,35	

Rapport des Commissaires aux comptes de la CNSS au 31/12/2018

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
COMPTE D'EXPLOITATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE
Exercice 2018

G	COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT
	I_ PRODUITS			
		Produits Divers		4 785 156,96
		Participation Pensions		82 314 434,97
		Participation Risques Professionnels		73 747 451,27
		Participation Prestations .Familiales		81 909 882,96
		Total		242 7560926,16
	II_ CHARGES			
		ACHATS D'APPROVISION. NON STOCKES		
T	6031	Variation stock	75 451,20	
T	60600	Eau	865 363,00	
T	60601	Electricité	1 781 980,60	
T	60602	Gaz	14 308,00	
T	60610	Carburant	2 980 058,00	
T	60650	Produits d'entretien	353 882,00	
T	60660	Fournitures de bureau	927 480,00	
T	60661	Fournitures Informatique	858 713,00	
T	60662	Imprimés	315 164,00	
T	60670	Vêtements professionnels	229 200,00	
T	60671	Textiles	164 550,00	
T	60680	Autres Matières consommés	171 321,00	
		CHARGES EXTERNES LIEES A L'INVESTISS.		
T	6200	Locations d'immeubles	6 630 637,00	
T	6210	Entretien des immeubles	2 141 273,00	
T	6211	Entret immeub/contrat	1 939 580,00	
T	6213	Entret matériel et équipement immeubles	296 345,00	
T	6214	Entret.répar.matér/contrat	294 500,00	
T	6215	Entretien réparation véhicules	247 961,00	
T	6234	Prime d'Assurance	37 977,00	
T	6260	Frais Colloques, Sémin et Conférences	890 262,00	
		CHARGES EXTERNES LIEES A L'ACTIVITE		
T	63000	Titres de transports de voyage	1 184 805,00	
T	63150	Frais de mission	2 845 550,00	
T	63170	Frais de réception	286 000,00	
T	6320	Frais de communication (téléphone)	1 159 683,00	
T	6321	Timbres	52 578,92	
T	6322	Autres frais des P.T.T.	5 000,00	
T	633110	Honoraires d'avocat	508 000,00	
T	633111	Autres frais Juridiques	40 000,00	
T	633113	Honor commiss.aux cptes	440 000,00	
T	633118	Assistance Technique	1 716 200,00	
		7/19		
T	63400	Information et publication	1 579 729,00	
T	633501	Frais bancaires	135 432,77	

Rapport des Commissaires aux comptes de la CNSS au 31/12/2018

T	6380	Cotisations diverses associations	805 519,98
T	63380	Divers imprévus	619 720,00
T	63381	Allocation d'Ameublement	100 000,00
T	63382	Charges exercice antérieur	120 076,00
T	6381	Frais de Conseil et Assemblée	437 000,00
		CHARGES ET PERTES DIVERSES	
T	6450	Subventions diverses	5 535 828,00
		FRAIS DE PERSONNEL	
T	6500	Traitements et salaires	68 240 756,20
T	6502	Sursalaires	4 046 367,00
T	6505	Allocations de congé	13 018 728,00
T	6510	Heures supplémentaires	651 578,00
T	6530	Indemnité de responsabilité	1 068 569,00
T	6531	Indemnité de logement	15 565 200,00
T	6532	Indemnité de fonction	4 793 505,00
T	6533	Indemnité Compensatrice	8 277 509,00
T	6534	Indemnité départ à la retraite	25 920 924,00
T	6536	Prime de Domesticité	96 600,00
T	6537	Indemnité d'éloignement	1 342 562,00
T	6539	Indemnité de représentativité	1 030 530,00
T	6540	Indemnité de Sujétion	676 577,00
T	6541	Prime de rendement	8 862 503,00
T	6542	Prime de technicité	827 106,00
T	6543	Prime de recouvrement	2 947 217,00
T	6544	Prime Encouragement Administratif	760 000,00
T	6545	Prime de transport	12 248 027,00
T	6546	Prime de panier	234 612,00
T	6547	Prime de détection	94 110,00
T	6548	Prime de travaux dangereux	193 796,00
T	6549	Prime de Bilan	564 400,00
T	6550	Prime d'incitation	186 136,00
T	6552	Prime de caisse	268 168,00
T	6556	Prime d'éclairage	1 246 000,00
T	6560	Cotisation de sécurité sociale	3 539 900,00
T	6561	Cotisation pour la SMT	544 600,00
T	6562	Cotisation Patronale CNAM	10 030 435,00
T	6563	Alloc.fam.des fonctionnaires détachés	1 820,00
T	6570	Soins médicaux du personnel	1 431 108,47
T	6590	Formation du personnel	832 396,08
T	659	Autres frais du personnel	1 850 800,00
T	660	Impôts directs et taxes assimilées	4 728 711,76
T	680	Dotation aux Amortissements	7 848 546,18
		Total Charges	242 756 926,16

NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

1.0. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont établis sur la base des prescriptions du Plan Comptable Mauritanien et des textes instituant le régime de sécurité sociale et définissant le fonctionnement et l'organisation financière et comptable des EPIC et notamment la CNSS.

1.1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire.

Constructions	20 ans
Agencement Aménagement des Constructions	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel de logement	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Mobilier de logement	5 ans

1.2. FONDS DE ROULEMENT

Il est institué pour chacune des branches de la sécurité sociale un fonds de roulement dont le niveau ne peut être inférieur à trois fois la moyenne mensuelle des dépenses de chaque branche au cours des trois derniers exercices.

1.3. RESERVES DE SECURITE

Prestations familiales : La réserve de cette branche doit être égale au quart de ses dépenses cumulées des deux derniers exercices.

Risques professionnels : la réserve de cette branche doit être au moins égale à ses dépenses cumulées des deux derniers exercices.

Pensions : la réserve de cette branche doit être au moins égale à ses dépenses cumulées des trois derniers exercices.

1.4. COTISATIONS ET DÉPENSES TECHNIQUES

Les cotisations et les majorations appartiennent à l'exercice au cours duquel elles sont encaissées.

Les dépenses techniques appartiennent à l'exercice au cours duquel elles ont été ordonnancées. Celles concernant le dernier mois ou trimestre sont rattachées à l'exercice suivant.

NOTES EXPLICATIVES

I - ACTIF DU BILAN CNSS

1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.1.1 Constructions :

(en MRU)

N° CPT	INTITULE	2017	2018	AMORTISS	NET
		BRUT	BRUT		
T 2200	Anciens Siège et NDB)	1 909 539,08	1 909 539,08	1 909 539,08	0,00
T 22 000	Nouv. Siège CNSS	8 657 990,19	8 657 990,19	8 657 990,19	0,00
T 2201	Immeubles habitation	1 434 089,80	1 434 089,80	1 434 089,80	0,00
T 2202	Imm. Habit.Socogim	798 398,40	798 398,40	798 398,40	0,00
T 2203	Immeubl.CNSS Aioun	480 000,00	480 000,00	480 000,00	0,00
T 2204	Immeubl.CNSSKaédi Logt	490 000,00	490 000,00	490 000,00	0,00
T 2205	Immeubl.CNSS Zrte	7 00 000,00	7 00 000,00	700 000,00	0,00
T 2206	Immeubl. CNSS Atar	1 800 000,00	1 800 000,00	1 092 000,00	708 000,00
T2207	Imm CNSS Rosso	2 060 000,00	2 060 000,00	973 063,90	1 086 936,10
T 2208	Imm CNSS Kaédi Bureau	2 056 052,10	2 056 052,10	938 837,30	1 117 214,80
S 2203	Immeubl. Habitation	6 631 702,77	6 631 702,77	6 631 702,77	0.00
	TOTAUX	27 017 772,34	27 017 772,34	24 105 621,44	2 912 150,90

Ce poste n'a pas connu de variation en 2018 par rapport à 2017

1.1.2 Agencement Aménagement des constructions :

N° CPT	INTITULE	2017	2018	AMORTISS	NET
		BRUT	BRUT		
T 203	Agencement Améng Inst	16 806 746,10	18 227 317,10	12 506 062,30	5 721 254,80

Variation par rapport à 2017= 1 420 571 MRU (Annexe1)

1.1.3 Matériel de Transport :

N° CPTE	INTITULE	2017	2018	AMORTISS	NET
		BRUT	BRUT		
T 22 107	Matériel Transport	10 181 572,60	9 088 758,60	8 793 111,00	295 647,60

Variation par rapport à 2017= 1 092 814 MRU (Annexe2)

1.1.4 Matériel de Bureau et Informatique :

N°CPTE	INTITULE	2017	2018	AMORTISS	NET
		BRUT	BRUT		
T 22 100	Matériel de Bureau	1 807 795,70	1 752 255,70	1 095 229,20	657 026,50
T 22 105	Matériel Informatique	25 421 293,84	27 512 143,84	17 859 673,54	9 652 470,30
	TOTAUX	27 229 089,54	29 264 399,54	18 954 902,74	10 309 496,80

La variation de ce poste se présente comme suit : (Annexe 3)

- Matériel de bureau : 55 540 MRU
- Matériel Informatique : 2 090 850 MRU

1.1.5 Autres Immobilisations Corporelles :

N°CPT	INTITULE	2017	2018	AMORTISS	NET
		BRUT	BRUT		
T 22 106	Mat. équip. Immeubles	5 279 984,00	5 539 634,00	3 992 321,00	1 547 313,00
T 22 110	Mobilier de Bureau	9 323 034,10	11 498 679,80	6 445 926,50	5 052 753,30
T 22 111	Mobilier domestique hôtelier	17 000,00	17 000,00	5 968,90	11 031,10
	Totaux	14 620 018,10	17 055 313,80	10 444 216,40	6 611 097,40

La variation de ce poste qui est détaillée a porté sur les acquisitions suivantes : (Annexe4)

- Matériel d'équipement : 259 650,00
- Mobilier de bureau : 2 175 645,70

1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1.2.1 Participations et Titres Immobilisés :

	2017	2018
A 261 Participation SONIMEX	2 741 400,00	00,00
A 268 Participation MATIS SA	30 000,00	30 000,00
Total	2 771 400,00	30 000,00

La variation correspond au reclassement de la participation de la CNSS au capital de la SONIMEX (en liquidation) dans « Débiteurs Divers » en attendant le résultat de la liquidation

1.2.2 Dépôts et Cautionnements :

	2017	2018
T 257 Dépôts et cautionnements	68 061,60	160 421,60
T4607 Dépôts et cautionnement versés	373 994,50	373 994,50
Total	442 056,10	534 416,10

La variation (92 360 MRU) correspond au dépôt de la caution SOMELEC pour les consommations en électricité du local abritant la Direction des prestations

1.2.3 Prêts Personnel :

	2017	2018
T 425 Avance sur salaires personnel	58 655 783,40	48 825 046,40
T 426 Avance 13 mois (reliquat)	225 641,10	225 641,10
Total	58 881 424,50	49 050 687,50

La variation de ce poste qui a diminué de **9 830 737 MRU** est consécutive à la politique de désengagement du personnel qui a été convenue avec ses délégués en 2018.

1.3 VALEURS REALISABLES ACT ET DISPONIBLES

1.3.1 Placement en bons trésor :

	2017	2018
T 425 Avance sur salaires personnel	58 655 783,40	48 825 046,40

1.3.2 Etat :

	2017	2018
T 4662 Factures Santé ETAT	12 341 740,28	12 341 740,28
T 4664 (Dettes Etat Particip. Socogim)	3 180 000,00	3 180 000,00
Total	15 521 740,28	15 521 740,28

Il s'agit de créances dues par l'Etat au titre des frais de santé dont il est redevable à la CNSS en raison des prises en charge qu'elle délivre pour son compte pour le traitement de malades, notamment dans les hôpitaux français et l'Assistance publique. Il s'agit aussi de la participation de la CNSS au capital de la SOCOGIM qu'il a prise en charge.

1.3.3 Débiteurs Divers :

N° CPTE	INTITULE	2017	2018
T408	Avance sur Consomm	350 000,00	1 033 650,00
T463	Charges sociales	00,00	103 765,40
T4660	Débiteurs Divers	541,70	541,70
T4674	Débiteurs CNAM	467 412,05	281 355,03
T4675	Débiteurs MAIL	20 000 000,00	20 000 000,00
T4676	Débiteur ONMT	458 168,80	458 168,80
T4677	Débiteur MAURISBANK	13 804 173,00	14 504 320,90
T4678	Débiteurs SONIMEX	00,00	2 741 400,00
		35 080 295,55	39 123 201,83

Cette rubrique comporte essentiellement :

- La créance sur la société de transport aérien « MAIL » (20 millions d'ouguiya) dont la CNSS s'est retirée du capital en 2014
- Les avoirs de la CNSS auprès de la MAURISBANK (liquidée).
- L'ancienne participation de la CNSS au capital de la SONIMEX, en liquidation

1.3.4 Produits à Recevoir :

	2017	2018
T 4800 Produits à recevoir (cotisations)	116 223 600,62	149 302 743,53
T 48020 Produits à recevoir (ONMT)	13 898 649,44	10 858 440,35
Total	130 122 250,06	160 161 183,88

Cette rubrique correspond aux produits à recevoir correspondant aux cotisations du 4 trimestre 2018 qui doivent être payées avant le 15 janvier de l'exercice suivant et les produits dont l'ONMT est redevable à la CNSS (commission sur son recouvrement et arriérés de loyers)

1.3.5 Banques CCP Trésor :

BANQUES	MONTANTS
CHINGUITTY BANK-NDB	394 279,90
BIM	1 719 286,78
BPM	5 391 940,12
BMS-NDB	363 920,60
BMS	2 075 263,01
BFI	41 878 304,20
BMI	18 908 164,40
NBM	5 947 825,07
CHINGUITTY BANK	3 469 252,22
BNM-AKJOUJT	218 516,18
BNM-ROSSO	611 604,12
BNM-ZTE	606 766,16

BNM-SELIBABY	201 628,44
BNM-KAEDI	707 363,24
BNM-KIFFA	321 524,47
BNM-ATAR	108 120,00
BNM-NDB	709 480,21
BNM-AIOUN	306 688,20
BNM	7 400 886,85
BEA-NDB	235 891,40
BEA-ROSSO	61 876,50
BEA	30 129 292,35
BCI-ZOUERATT	1 459 138,37
BCI-KAEDI	395 855,90
BCI-SELIBABY	230 073,20
BCI-KIFFA	220 990,20
BCI-AIOUN	378 358,50
BCI-AKJOUJT	135 489,70
BCI-ALEG	204 209,81
BCI	14 536 769,66
ORABANK-NDB	224 079,09
ORABANK	25 785 363,03
BMCI-AIOUN	281 807,46
BMCI-NDB	440 116,61
BMCI-KAEDI	194 253,85
BMCI-KIFFA	264 309,39
BMCI-ZOUERATT	538 438,69
BMCI-ROSSO	52 369,70
BMCI-ATAR	114 284,90
BMCI-SELIBABY	313 921,90
BMCI-NEMA	200 121,00
BMCI-AKJOUJT	186 696,03
BMCI	5 305 317,94
BAMIS-NDB	2 436 273,30
BAMIS-ATAR	325 449,73
BAMIS-ZOUERATT	938 180,82
BAMIS-AKJOUJT	197 781,49
BAMIS	9 473 361,06
GBM	29 504,06
SGM-ZOUERATT	253 468,09
SGM-SELIBABY	271 549,30
SGM	1 569 525,92
ATTIJARI-ZOUERATT	13 060,80
ATTIJARI	9 803 014,63
BCM	11 259 234,47
TRESOR	56 452 589,42
MAURIPOST-ATAR	54 835,10
MAURIPOST-AIOUN	366 640,90
MAURIPOST-KIFFA	407 703,60
MAURIPOST-AKJOUJT	160 360,63
MAURIPOST-NEMA	79 858,00
MAURIPOST	9 142 259,72
	276 464 490,39

1.3.6 Caisses :

	2017	2018
T 5701 Caisse I	235 163,20	223 095,87
T 5703 Caisse III	25 124,10	56 140,01
Total	260 287,30	279 235,88

Cette rubrique correspond aux soldes comptables des caisses qui sont conformes aux soldes physiques.

1.4 COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER

1.4.1 Recouvrement Cotisations :

	2017	2018
T 440 Cotisants mises en Recouvrement	465 374 165,40	565 978 930,92

Ce compte figure aussi au passif du bilan. En effet par mesure prudentielle, les cotisations et les majorations à recouvrer ne sont pas intégrées aux produits de l'exercice en raison de la grande incertitude qui prévaut, quant à leur possibilité de recouvrement.

Dans ce montant figure les arriérés de cotisations des secteurs public et privé y compris l'Etat qui est redevable de 1 281 millions d'ouguiya du fait de la minoration de l'assiette de cotisation de ses auxiliaires et contractuels. Sa progression est le résultat, entre autres, du débusquement, d'employeurs qui échappaient à la sécurité sociale.

	2017	2018
T 321 Charges constatées d'avance	690 678,10	615 226,90
T 48100 Charges payées d'avance	672 555,80	302 849,29
Total	1 363 233,90	918 076,19

Cette rubrique correspond à la variation des stocks. En 2018 les charges payées d'avance ont été régularisées

TOTAL ACTIF =	2 153 911 610,47
----------------------	-------------------------

I - PASSIF DU BILAN CNSS

2.1 RESERVES LEGALES

2.1.1 Fonds de Roulement :

Le fonds de roulement commun à l'ensemble des branches de la sécurité sociale ne peut être inférieur à trois fois la moyenne mensuelle des dépenses de la CNSS au cours des trois derniers exercices.

	Gestion A	GESTION B	Gestion R
Dépenses 2016	269 813 190,60	13 214 605,40	28 981 235,30
Dépenses 2017	287 714 816,60	13 897 594,50	26 674 041,60
Dépenses 2018	320 824 912,10	14 076 858,00	23 681 995,25
Total Général	878 352 919,30	41 189 057,90	79 337 272,15
Fonds de Roulement 2017	00	3 403 858,35	6 785 792,46
A Réajuster		+ 28 563,15	- 174 353,11
Fonds de Roulement 2018	00	3 432 421,50	6 611 439,35

Le fonds de roulement 2018 se présente comme suit pour les risques professionnels ainsi que les prestations familiales et respecte le plancher requis.

$$\begin{aligned}
 A &= 00 \\
 B &= 3\,432\,421,50 \\
 R &= 6\,611\,439,35 \\
 \hline
 &10\,043\,860,85
 \end{aligned}$$

2.1.2 Réserves de Sécurité :

Selon les dispositions légales les réserves de sécurité du régime de sécurité sociale doivent s'établir comme suit :

- Pour les pensions au moins égales aux dépenses de cette branche au cours des trois derniers exercices ;
- Pour les risques professionnels au moins égales au montant des dépenses de cette branche au cours des deux derniers exercices ;
- Pour les prestations familiales égales au quart des dépenses de cette branche au cours des deux derniers exercices.

Présentation des réserves 2018 :

Pensions :

$$\begin{aligned}
 \text{Excédent avant participa 2018} &= 117\,102\,795,49 \\
 \text{Participation Financement dépenses administratives} &- 82\,314\,434,97 \\
 \hline
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 \text{Excédent affecté aux réserves} &34\,788\,360,52 \\
 \text{Réserves 2017} &= 307\,602\,162,86 \\
 \hline
 \end{aligned}$$

$$\text{Réserves 2018 : } 342\,390\,523,38$$

La reconstitution des réserves de la branche pensions engagée ces dernières années se poursuit, mais on est encore qui a été observé ces dernières années, mais on est encore très loin du seuil requis en termes de réserves de sécurité. En effet ce niveau doit être au moins égal à ses dépenses au cours des 3 derniers exercices, soit 878 millions MRU, d'où un écart de 536 millions MRU. Il faut faire observer que l'appel en réserves exigé est obsolète et ne tient pas compte de la situation réelle de cette branche. Les recommandations issues de l'étude actuarielle en cours tiendront de la situation difficile de cette branche

Risques professionnels :

Excédent avant participa 2018	104 903 336,86
Réajustement FR (2018)	28 563,15
Participation Financement dépenses administratives	- 73 747 451,27

Excédent affecté aux réserves	31 127 322,44
Réserves 2017 =	396 804 088,66

Réserves 2018 :	427 931 411,10

Le niveau de réserves requis (27 974 452,50) correspondant au cumul des dépenses des deux derniers exercices de la branche (13 897 594,50 + 14 076 858,00 = 27 974 452,50) est largement dépassé (+ 399 956 958,60).

Prestations Familiales :

Réserves 2017	13 913 819,23
Excédent avant participa 2018	+116 523 272,10
Réajustement FR (2018)	+ 174 353,11
Dotation report à nouveau	- 36 112 552,26
Participation Financement dépenses administratives	- 81 909 882,96

	12 589 009,22

Le niveau des réserves 2018 respecte le plancher requis qui doit être égal au 1/4 (quart) des dépenses de cette branche des deux derniers exercices soit (26 674 041,60 + 23 681 995,25 = 50 356 036,85/4= 12 589 009, 22)

Récapitulation des réserves de sécurité 2018 :

Réserves Pensions	342 390 523,38
Réserves Risques professionnels	427 931 411,10
Réserves Prestations Familiales	12 589 009,22

	782 910 943,70

Report à nouveau des excédents des Prestations Familiales:

Report à nouveau 2017	635 341 873,52
Dotation 2018	+36 112 552,26

Report à nouveau 2018	671 454 425,78

Le report à nouveau reçoit l'excédent de cette branche, après établissement de sa réserve légale qui est égale au ¼ de ses dépenses des deux derniers exercices.

2.1.3 Réserves d'exploitation :

La réserve d'exploitation investie est égale au net des immobilisations de la gestion concernée

Réserves d'exploit investies 2017	25 527 338,68
A réajuster avec réserves circulantes	+ 322 308,82

Réserves exploit investies 2018 (net immobilisations 2018)	25 849 647,50
Réserves circulantes 2017	5 501 394,34
Réajustement réserves investies T 2018	- 322 308,82

Réserves Circulantes T 2018	5 179 085,52

Récapitulation réserves d'exploitation 2018 :

Réserves d'exploitation investies	25 849 647,50
Réserves d'exploitation circulantes	5 179 085,52
	31 028 733,02

Les réserves d'exploitation sont conformes et correspondent au net des immobilisations.

2.2 DETTES A COURT TERME

2.2.1 Créiteurs divers :

	2017	2018
T 421 Avances exceptionnelles	38 533,30	38 533,30
T 4673 Créiteurs ONMT	52 816 047,95	57 714 461,34
T 43021 CNAM(Personnel)	59 311,00	59 311,00
T 43022 CNAM (pensionnés)	1 205 681,60	739 779,75
T430103 IMF	17 370,00	00,00
T 4667 Créiteurs Etat (BEMOP)	8 712 000,00	7 452 000,00
T 463 Charges sociales	44 779,40	00,00
	62 893 723,25	66 004 085,39

Cette rubrique comprend essentiellement les cotisations 2018 de l'ONMT à reverser en 2019, les versements CNAM ainsi que le reliquat (7 452 000 MRU) du montant mis à la disposition de la CNSS, sur instruction des pouvoirs publics, pour assurer le paiement des intéressements des dockers.

2.3 COTISATIONS MISES EN RECOUVREMENT

	2017	2018
T 441 Crédits mises en recouvrement	437 976 445,90	532 896 176,58
T 442 Majorations de retard	27 397 719,50	33 082 754,34
Total	465 374 165,40	565 978 930,92

Cette rubrique qui figure à l'actif et au passif du bilan correspond aux arriérés de cotisations de la CNSS y compris les majorations de retard.

2.4 COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE

	2017	2018
T4710 Produits perçus d'avance	2 684 231,28	2 938 492,85
T 428 Retenues Mutuelle CNSS	574 735,00	00,00
T 4311 Reliquat Financement Départ Volontaires	6 681 994,60	6 681 994,60
4921 Recettes à identifier	11 217 943,96	11 304 583,96
T 4900 Mandats ré imputés Gestion A	308 317,30	308 317,30
	21 467 222,14	21 233 388,71

Cette rubrique comprend essentiellement : les produits perçus d'avance sur les bons de trésor, le reliquat du financement par l'Etat de la politique d'allègement des effectifs mise en œuvre par l'institution il y a quelques années et les recettes à identifier correspondant à des montants dont la partie versante au niveau des banques n'a pas encore été identifiée.

2.5 CHARGES A PAYER

	2017	2018
T 4702 Autres charges à verser	7 855 987,69	5 257 242,10

Cette rubrique correspond aux dépenses engagées au cours des exercices précédents et dont le paiement n'a pas encore été effectué.

TOTAL PASSIF =	2 153 911 610,47
-----------------------	-------------------------